

Service Parc Auto et Déchets - Programme d'acquisition de conteneur pour l'année 1990

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Après le vote du budget primitif, il convient d'arrêter le programme d'acquisition de conteneurs pour l'année 1990.

Ce programme correspond à la fois aux besoins du renouvellement partiel et d'accroissement du parc actuel qui comprend 13 000 récipients.

La dépense envisagée pour l'acquisition de ces conteneurs de capacité diverse (120, 240, 500, 750 et 1 100 litres) est de 450 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le présent programme d'investissement du Service Parc Auto et Déchets,
- autoriser M. le Député-Maire à lancer les consultations nécessaires et à signer les différents marchés et contrats à intervenir, ainsi que les avenants permettant l'exécution complète des prestations supplémentaires, y compris les prestations supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au chapitre 906/90/2147/00507 code service 32000 du budget de l'exercice courant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.